



Exonération taxe foncière personne agée usufruitière

Par **ulysse31**, le **21/09/2009** à **09:23**

Bonjour, Ma mère veuve, âgée de 83 ans, qui n'est pas imposable (très peu de revenus), vient de recevoir la taxe foncière à payer pour la maison qu'elle occupe depuis 20 ans comme usufruitière. Depuis plusieurs années, elle n'était plus assujétie à cette taxe. Je voudrais savoir si la législation a changé ou cela pourrait-il être dû à une erreur des impôts. Merci.

Par **Tisuisse**, le **21/09/2009** à **09:48**

Bonjour, Si votre mère est usufruitière, elle n'est plus propriétaire de la maison qu'elle occupe. Il me semble que la taxe foncière sur les propriétés bâties devaient être payée par le propriétaire, que ce propriétaire soit occupant ou non. En l'occurrence, cette taxe foncière devrait, à mon avis, être adressée au nu-propriétaire. Votre mère est redevable de la seule taxe d'habitation. En conséquence, il me paraîtrait utile de vous renseigner directement auprès du centre des impôts dont dépend votre mère, avec l'acte notarié d'usufruit.

Par **ulysse31**, le **22/09/2009** à **09:10**

Merci pour votre réponse. Effectivement, le mieux est de se renseigner auprès du centre des impôts.